

L'

EP

snetaa  
FO

BIMENSUEL N° 511 | JANVIER 2018 | 0,75 €

N'oubliez pas de  
m'afficher sur  
votre panneau  
syndical !

BONNE  
ANNÉE  
2018



## SOMMAIRE

1. Voeux du Secrétaire général p. 1-2
2. Avancement accéléré p. 2
3. Les mauvaises nouvelles de 2018 p. 3
4. Orientation : le second professeur principal p. 4
5. Mutations, 29<sup>ème</sup> base p. 4

EP N° 511 - JANVIER 2018

Comité de Rédaction : 24 rue d'Aumale - 75009 Paris | Tél.: 01 53 58 00 30

Directeur de la publication : Pascal VIVIER  
CPPAP 0111 S 07673 ISSN 1249-9609

Direction Graphique : Wanderson RIBEIRO

Mise en page : Lucas BONNE, Djenaba WELE

Illustrations : Zaïtchick | Imprimé au siège

SNETAA © 2018

### VOEUX DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Chers collègues,

Pour cette année nouvelle qui débute, je tiens à vous présenter au nom de l'ensemble des équipes du SNETAA-FO nos meilleurs vœux, pour vous et vos proches.

On le sait, comme annoncé depuis longtemps, 2018 sera une année de bouleversements considérables. C'est vrai quand on mesure les enjeux internationaux (conflits, guerres, climat, migrations, batailles économiques...). C'est vrai au niveau de notre pays où le Président de la République a annoncé un grand nombre de réformes sur tous les sujets.

C'est aussi vrai pour notre métier.

Trop souvent, on assure aux professeurs de lycée professionnel, aux conseillers principaux d'éducation, la fin de leur métier. Dites-le vous bien : ce n'est pas possible car comment ferait le pays sans PLP ? Qui s'occuperait de ces jeunes dont personne ne veut ? Notre métier, il a de l'avenir.

Notre statut, il est solide.

Le **SNETAA-FO** se bat chaque jour pour défendre les PLP, nos établissements spécifiques (LP, Segpa, Erea), les diplômes nationaux, un avenir pour les jeunes.

Alors bien sûr, « la volonté du Président de la République de développer l'apprentissage » est là comme le pensaient tous ses prédécesseurs... Plutôt que de se faire peur, nous disons, redisons nos mandats clairs et, partout, à tous niveaux, on essaie de convaincre, convaincre en organisant le rapport de force. Mais nos meilleurs alliés sont les artisans, les commerçants qui ne prendront jamais les jeunes qu'on nous confie car, beaucoup d'entre eux – la vie ne leur ayant pas souri – manquent de savoir-être, du b.a.-ba de la vie en société, n'ont pas le goût d'apprendre ou ont de telles difficultés (langagières, handicaps, troubles du comportement, etc.) que seul du temps dans l'École de la République peut les mettre sur de bons rails pour l'avenir.

Cette prétendue « volonté » n'a rien de nouveau : de gauche comme de droite, depuis Chaban-Delmas en 1972 en passant par Cresson, Borloo, Hollande, les présidents de Régions d'avant et d'aujourd'hui, et tant d'autres, tous espèrent « développer l'apprentissage ». Comme le patron de Saint-Gobain qui le souhaite pour les autres mais pas pour les siens, car ses « enfants sont brillants ». Bien sûr...

Le **SNETAA-FO** ne s'opposerait pas à l'apprentissage si c'était une voie de la

réussite, si elle permettait de former et des travailleurs et des citoyens éclairés, si elle dispensait des formations sur les technologies des métiers au lieu de se cantonner presque exclusivement à la technologie de l'entreprise dans laquelle l'apprenti est salarié...

L'école doit donner sa première chance à tous les jeunes. Ceux qui sont « brillants » s'en sortiront toujours. C'est pour tous les autres que nous devons encore plus assurer une formation de qualité, reconnue par des diplômes nationaux en formant de futurs citoyens.

Pour l'heure, l'apprentissage se développe de bac +2 à bac +5. Est-ce encore de l'apprentissage ?

Parle-t-on des mêmes jeunes ?

Pour certains, dans quelques métiers traditionnels, l'apprentissage fonctionne en partie. Pour le reste, c'est la démocratisation du bac pro qui permet une meilleure émancipation des jeunes. Quand cette émancipation fonctionne... C'est loin d'être le cas tout le temps.

Alors il faudra séparer le bon grain de l'ivraie. Comptez sur le **SNETAA-FO** !

2018 se terminera par les élections professionnelles. Nous sommes donc déjà assurés des agitations habituelles, des organisations qui joueront sur les peurs, la démagie et l'oubli... L'oubli qu'elles ont accompagné des politiques exécrables (réforme du primaire,

réforme du collège, loi Peillon, statut des 1 607 heures, PPCR...) qui nous mettent si mal dans notre quotidien de professeur.

Car au **SNETAA-FO**, c'est de votre quotidien que nous nous occupons. Nous aidons. Nous accompagnons. Nous protégeons. Avec une armée fraternelle de militants PLP, CPE, contractuels comme vous, à votre service.

Notre combat c'est celui-là : vous assurer, vous accompagner, vous défendre. Vous êtes la force du **SNETAA-FO**. Et c'est pour cette raison que le **SNETAA-FO** est le **SNETAA-FO** !

Nous nous battons chaque jour, sans relâche, à tous les niveaux pour que vous, PLP, CPE, contractuels, votre voix soit entendue. La voix du **SNETAA-FO**, c'est la vôtre, alors rejoignez-nous plus encore ! C'est seulement ainsi que nous ferons aboutir vos revendications pour réenchanter notre avenir professionnel.

Je sais ô combien le sens des mots a été dénaturé par ce nouveau monde globalisé, numérisé. Par la com'.

Mais de tout cœur, d'abord aux adhérentes et adhérents du **SNETAA-FO**, puis à tous les PLP, les CPE, les contractuels, je souhaite une belle année 2018 !

**Pascal VIVIER**  
*Secrétaire général*

## AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ : C'EST LA SAISON !

Depuis le mois dernier se tiennent dans les académies les réunions d'avancement accéléré prévu par le PPCR. Rappelons que l'avancement accéléré réduit d'un an l'ancienneté dans 2 échelons de la classe normale :

- l'échelon 6 dont la durée est normalement de 3 ans ;
- l'échelon 8 dont la durée est de 3 ans et demi.

Pour que sa situation soit examinée, le PLP ou le CPE doit atteindre, d'ici au 31 août 2018, les 2 ans d'ancienneté

dans le 6<sup>ème</sup> échelon ou les 2 ans et demi d'ancienneté dans le 8<sup>ème</sup>. Pour l'année scolaire 2018-2019, l'avancement accéléré concernera les collègues qui ont subi le rendez-vous de carrière cette année, c'est-à-dire ceux qui au 31 août 2018 comptent entre 12 et 24 mois dans le 6<sup>ème</sup> échelon ou sont dans une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois dans le 8<sup>ème</sup> échelon.

Cette année toutefois, les réductions d'ancienneté d'échelon seront basées sur les appréciations chiffrées des collègues (anciennes notes pédagogiques et

administratives) et non sur les niveaux tels qu'ils sont prévus dans les grilles du compte rendu d'évaluation mis en place depuis la rentrée.

Le **SNETAA-FO** pointe déjà les inégalités de traitement entre collègues qui pour certains ont été inspectés l'an dernier mais n'ont pas vu leur note pédagogique réévaluée.

Plus que jamais, l'action du **SNETAA-FO** est nécessaire pour défendre les collègues et combattre les méfaits du PPCR, partout dans les académies !

### CSG

Le décret n°2017-1889 du 30 décembre 2017 institue une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) dans la fonction publique.

Jusque là, c'est une nouvelle positive, si ce n'est bien entendu l'augmentation de la CSG pour compenser la suppression de certaines cotisations. Le ministre tient parole : « la création d'une prime compensatoire et la suppression de cotisation » compenseront intégralement la hausse de la CSG « pour l'ensemble des agents publics ».

Mais vous l'aurez malheureusement deviné, dans les faits, la compensation ne sera que partielle et de plus dégressive dans le temps. Donc, cela se traduit par une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires malgré ce que le candidat Macron affirmait dans une lettre ouverte à la fonction publique en avril 2017 : « J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisation et votre salaire net sera augmenté d'autant. » M. Macron est depuis devenu Président de la République.

Le **SNETAA-FO** réclame une compensation totale de la CSG pour tous les fonctionnaires et l'augmentation du pouvoir d'achat tant attendue et promise !

### INDICES DE RÉMUNÉRATION

Les décrets n°2017-1736 et 1737 du 23 décembre 2017 modifient l'échelonement indiciaire dans la fonction publique et reportent d'un an la mise en place de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) applicables aux fonctionnaires.

Là au moins, c'est limpide : aucune revalorisation indiciaire en 2018 !

Le PPCR est une usine à gaz soutenue par des syndicats accompagnant le gouvernement dans ses réformes à l'encontre des fonctionnaires : la FSU, l'UNSA, le SGEN-CFDT. C'est un miroir aux alouettes tout comme les syndicats qui le soutiennent.

Le **SNETAA-FO** le rejette en bloc car malgré tous les strass et les paillettes dont certains le parent, il n'apporte aucune revalorisation salariale ni aucun avantage pour nos collègues.

2018 nous est annoncé comme une année blanche pour la rémunération des fonctionnaires, une année perdue avec encore une diminution du pouvoir d'achat. Avec le rétablissement de la journée de carence (voir nos précédentes publications), le gel du point d'indice, la volonté affichée de suppression de postes, la hausse de la CSG... n'en jetez plus : plus de cadeaux ni d'étrennes ni quoi que ce soit d'autre,

ça déborde !

Le **SNETAA-FO** n'accepte pas cet état de fait ! Les fonctionnaires ne sont pas la dernière roue du carrosse !

Le **SNETAA-FO** exige une réévaluation immédiate des traitements avec un rattrapage du pouvoir d'achat et pour cela une augmentation immédiate de 16 % de la valeur du point d'indice.

Avec le **SNETAA-FO**, ne nous laissons pas faire et revendiquons de la considération pour tous les fonctionnaires, en revalorisant leurs salaires !

### RETENUE POUR PENSION

Vous en voulez encore ?

C'est devenu une habitude. Tous les ans, depuis 2011, la retenue pour pension augmente au mois de janvier. Nous n'y échappons pas en 2018. Le taux actuel de 10,29 % est augmenté, passant à 10,56 % sachant que la cible à atteindre est de 11,10 % en 2020. Une nouvelle baisse pour le traitement net des enseignants !

Le gouvernement a su imposer le gel du point d'indice, le gel des augmentations indiciaires dans la fonction publique. Le **SNETAA-FO** demande qu'il en fasse de même avec ces hausses programmées !



## UNE FORMATION POUR LES PROFESSEURS PRINCIPAUX

À l'impossible, nul n'est tenu... non non, chers collègues ! Le ministère nous donne-t-il enfin les outils pour porter cette cote mal taillée de second professeur principal pour les classes de terminale ?

Cette formation intitulée « Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur » sera dispensée à partir du 15 janvier 2018 aux enseignants sur le site « Magistère », en « autoformation ». Elle doit durer 4 heures maximum et comportera 5 modules.

Vous disposerez d'une formation liée à

vos nouvelles attributions, qui ont débuté, rappelons-le, le 1<sup>er</sup> décembre, avec les premières sessions d'orientation programmées avant les vacances de Noël et avant les conseils de classe du 1<sup>er</sup> trimestre, où il fallait aussi recevoir les parents et en même temps rédiger les fiches « Avenir », présenter le nouveau site d'admission...

Après la recherche désespérée des chefs d'établissement d'un second professeur principal dans leurs classes pour le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et la question des indemnités, à peine réglée par le décret du 30 novembre 2017, voici venu l'ère

de la formation ?

Le **SNETAA-FO** ne se satisfait pas de ce programme en autoformation, c'est-à-dire sur le temps qui n'est pas consacré à la mission d'enseignement ou aux missions liées à l'enseignement ou encore aux missions particulières... Le ministère ne s'assure même pas que les collègues disposent des conditions matérielles à cette fin ! De plus, il est inadmissible que le calendrier officiel ne prenne toujours pas en compte les conditions des collègues de Lycées Professionnels pour qui l'organisation de l'année fonctionne généralement en semestres !

## MUTATIONS, 29<sup>ÈME</sup> BASE

La 29<sup>ème</sup> base correspond à un 29<sup>èm</sup> rectorat géré par le bureau DGRHB2-4 au ministère.

Ce service est en charge des PLP et CPE détachés en tant qu'enseignants à l'étranger (AEFE), mais aussi dans d'autres ministères, sur des fonctions et des organismes divers (CNED, CNDP ou CRDP, GIP, Mgen...), dans les établisse-

ments du supérieur et de la recherche, à Wallis et Futuna ou encore sur des fonctions électives à temps plein.

Comme dans toutes les académies, les collègues qui le souhaitent peuvent demander leur mutation interacadémique. C'est pourquoi, le ministère réunira le groupe de travail vœux et barèmes inter...

- des PLP : le 18 janvier ;
- des CPE : le 16 janvier.

Dans ces deux réunions, vous serez représentés par les élus du **SNETAA-FO** !

N'hésitez pas à faire confiance au **SNETAA-FO** qui pourra défendre votre dossier et faire valoir vos droits si vous participez au mouvement !



## CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)



Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

